

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D85-2017

Séance du 23 novembre 2017 – Convocation du 14 novembre 2017

Compte rendu affiché le 1^{er} décembre 2017 Présidente de séance : Valérie GLATARD Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents: Valérie GLATARD Marc

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe

BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

Absents représentésClaire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Alain GOJON ; Myriam MARMONIER par Maria DA SILVA PIRES ; Xavier LAURE par

Marc GRAZIANA ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée

MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

Objet: Tarifs 2018 droit de stationnement des taxis

Pour 2018, il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que 2017 soit 80€ par semestre pour les droits de stationnement des taxis

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUÏ l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU le budget communal,
- ADOPTE les tarifs de droit de stationnement des taxis à 80€ par semestre pour l'année 2018, droit de stationnement qui sera mis à charge des bénéficiaires d'une autorisation d'exploitation d'un taxi délivrée par la Métropole.
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Téléphone: 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 23 novembre 2017 Le Maire, Valérie GLATARD.

www.mairie-neuvillesursaone.fr

accueil@mairie-neuvillesursaone.fr

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2017
- Publication ou affichage le 30/11/2017 Valérie GLATARD, Maire.